



الإتحاد الرياضي الجزائري لكرة الطاولة
Fédération Algérienne de Tennis de Table

Agrément n° 067/777 du 15.01.1977

Siège : Complexe Olympique Mohamed Boudiaf, Dely-Ibrahim, Alger
Tel/Fax +213 23 25 82 52 - E-mail : algeria.fatt@gmail.com



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2019

C.N.P.T.E.S DE SOUIDANIA, 26 Septembre 2020

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2019
C.N.P.T.E.S de SOUIDANIA, Alger le 26 Septembre 2020

En L'an deux mille vingt, la samedi 26 septembre à 10^h30, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire de la fédération Algérienne de tennis de table au niveau de la salle de conférence du centre national de préparation des talents et élites sportifs de Souidania, Alger, sous la présidence de Mr DERKAOUI CHERIF, président de la fédération.

La réunion s'est tenue dans le strict respect des mesures sanitaires de protection et de distanciation en raison du COVID19. Le nécessaire pour cela a été mis en place et à disposition des participants à savoir ; la prise de température, du gel hydro-alcoolique, des masques de protection et des flacons de solution pour la désinfection des surfaces (tables, chaises ...).

Après les opérations d'usages relatives à l'acquittement des cotisations, les accréditations ont été faites après vérification des identités et des documents de mandatement dument visés par les DJS respectives, les membres de l'assemblée générale ont reçu les documents contenus dans des cartables, déjà publiés sur le site web de la fédération depuis le 14 septembre.

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale et après un message de bienvenue à tous les présents ainsi qu'au représentant du ministère de la jeunesse et des sports, le Président, Monsieur DERKAOUI Chérif invita l'ensemble des membres à se lever pour l'hymne national puis à une minute de silence en mémoire à feu BOUGHEMBOUZ Choukri cadre technique de la discipline et ancien entraîneur national, décédé récemment.

Sur ce, le Président donna la parole au secrétaire général pour donner le décompte final des membres présents et vérifier ainsi l'atteinte du quorum nécessaire pour la tenue de l'assemblée générale, qui a été comme suit :

- Composante totale de l'AG : 65
- Membres présents de l'AG : 47
- Composante de l'AG (voix délibérative) : 43
- Membres présents (voix délibérative) : 34

Suite à cela, le Secrétaire général annonce que l'assemblée générale ordinaire peut tenir ses travaux réglementairement, étant donné que le quorum a été atteint, selon les statuts de la FATT.

Le président reprend la parole ensuite et fait lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1- Lecture et adoption du procès verbal de l'AGO du 14 mars 2019.
- 2- Présentation des bilans :
 - Bilan moral et technique
 - Bilan financier
 - Opération de vote à bulletin secret
- 3- Présentation et adoption du plan d'action et des prévisions budgétaire année 2020.
- 4- Désignation du Commissaire au compte (2020-2022).

1- Lecture et adoption du procès verbal de L'AGO du 14 mars 2019 :

Après présentation, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2019 a été adopté à l'unanimité par les membres de l'AG.

2- Présentation et adoption des Bilans :

- **Bilan moral et technique :**

Mr DERKAOUI CHERIF, président de la FATT, reprend la parole pour présenté le bilan moral et technique des opérations réalisées durant l'année 2019 à travers le mot du Président contenu en début du bilan qui résume les activités fédérales, notamment sur le plan organisationnel des compétitions nationales et internationales, qui ont connu une grande réussite et une grande adhésion des participants.

Sur le plan international, nos équipes nationales jeunes et séniors dans les deux sexes ont réussi des résultats très satisfaisants en récoltant 06 médailles d'Or, 03 d'Argent et 11 de Bronze.

Aussi, il a donné un aperçu sur la gestion de la fédération, qui a vu une nette amélioration ponctué de bonnes relations entre par la fédération avec ses différents partenaires.

Le bilan a été ensuite soumis au débat au travers d'une liste d'intervenants suivante :

❖ **Mr ZITOUNI Kamel**, (ancien Président)

- Absence de trace et de mise en valeur des membres algériens activant au sein des instances internationales.
- Fit ensuite une observation relative au bilan de la commission matériel qui est identique à celui de l'année passé, en ayant que l'année qui change.

Réponse du Président : Le président a reconnu cette omission en citant la présence des membres algériens dans les instances internationales à savoir :

- Mr Zitouni Kamel, membre du conseil de la Fédération africaine.
- Mr Kaci Abdenour, Président de la région Afrique du nord au sein de la fédération africaine.
- Des membres fédéraux, membres dans des commissions de la Fédération africaine et union arabe.
- Des experts techniques auprès de la FITT de différents niveaux.
- Enfin de Mr BESSAH Mounir qui occupe la fonction de directeur des relations avec les fédérations au sein de la fédération internationale.
- Monsieur DERKAOUI Chérif, membre du bureau exécutif de l'UATT.

Concernant le second point relatif au bilan de la commission matériel, le président donna la parole à Mr AKEB Salim, président de la dite commission pour s'expliquer. Ce dernier s'est suffi à confirmer cette remarque.

❖ **Mme AZZOUZ A.**, (Présidente NRWA Alger)

- Madame Azzouz a questionné sur le fait que sa fille Melle Loghraibi Lynda, athlète de l'équipe nationale et aussi du club NRWA n'a pas bénéficiée de bourse de préparation dans le cadre des qualifications aux jeux olympiques.
- Durant la compétition du championnat de l'Afrique du nord Melle Loghraibi Lynda a disputée la compétition bien qu'elle était malade, c'est la raison pour laquelle elle a perdu contre une athlète tunisienne de moindre niveau.

Réponse du Président : Une telle bourse dépend du Comité Olympique et Sportif Algérien et de Solidarité olympique du CIO et non de la fédération algérienne de tennis de table. La FATT ne fait que gérer le côté technique. D'ailleurs, beaucoup de sportifs de haut niveau n'ont pas obtenu leur bourse en raison de problèmes au niveau du COA durant cette période.

❖ **Mr BENKACI Youcef**, (Président Ligue de Tizi Ouzou)

Le concerné a émis une remarque au sujet des résultats du circuit mondial juniors contenu en page 14 du bilan moral, ou il n'est pas cité la partenaire avec laquelle a jouée notre athlète Belache Mélissa.

Réponse du Président : Notre athlète a joué avec une joueuse marocaine, ce que prévoyait et autorisait le règlement (équipe mixte).

Le président profita de cette occasion pour remercier tous les clubs qui ont contribué soit directement, soit indirectement à la réalisation des résultats des équipes nationales.

Enfin, le Président donna des informations au sujet de la salle fédérale située à Fouka, wilaya de Tipaza dont la fédération a bénéficié pour la préparation des équipes nationales et qui sera opérationnelle incessamment. Cette salle sera aussi mise à la disposition des clubs sous forme de créneaux principalement ceux qui renferment des éléments des équipes nationales.

- **Bilan financier :**

Le Président donna la parole à Monsieur SEMAI Rabah, commissaire au compte pour présenter son rapport de commissariat au compte qui stipule que le bilan financier de la fédération est conforme à la réglementation sans aucune réserve. Il a aussi été constaté qu'il y a eu amélioration par rapport aux années 2017 et 2018.

Monsieur Lemgherbi Abdellatif, trésorier, a précisé que le bilan financier est établi sur la base du canevas du ministère de la jeunesse et des sports en respectant ses chapitres. Il y'a des dépenses qui sont directement transférées aux concernés selon les décisions du MJS telles que les indemnités de résultats des athlètes des équipes nationales. Le trésorier a ensuite donné un aperçu global du bilan financier.

Soumis au débat, le bilan financier n'a enregistré aucune intervention.

- **Opération de vote :**

Le secrétaire général pris la parole pour expliquer à l'assistance, les modalités de déroulement de l'opération de vote à bulletin secret, montra les bulletins, tout en expliquant la procédure, afin d'éviter d'éventuelles erreurs.

- Le Bilan moral et technique Soumis au vote à bulletin secret. Les résultats furent comme suit :

Nombre de votants	34
OUI	24
NON	10
Abstention	00

Le Bilan Moral et Technique fut adopté par 24 voix pour et 10 voix contre.

- Le Bilan financier soumis au vote à bulletin secret. Les résultats furent comme suit :

Nombre de votant	34
OUI	22
NON	11
Abstention	01

Le Bilan Financier fut adopté par 22 voix pour, 11 voix contre et 01 abstention.

4- Plan d'action et Prévisions Budgétaires année 2020 :

Le Président demanda au directeur technique national, Monsieur BELLAHSENE Mustapha de présenter le plan d'action 2020.

Ce dernier présenta le document, déjà en possession des membres de l'assemblée générale en expliquant les circonstances que vit la discipline à l'instar de tout le sport national ainsi que tous les secteurs à savoir la situation liées au COVID19.

Après cela, le Président soumit le plan d'action et les prévisions budgétaires qui lui sont liées au vote à mains levée.

Le Plan d'action et les prévisions budgétaires ont été adoptés à l'Unanimité.

5- Désignation du Commissaire au compte (2020-2022) :

Le mandat du commissaire au compte ayant expiré l'année 2019, le président demanda à l'assemblée générale le renouvellement de mandat à Monsieur SEMAI Rabah, commissaire au compte sortant. Le vote a eu lieu à main levée à l'unanimité en faveur du renouvellement de mandat 2020, 2021, 2022.

A l'épuisement de l'ordre du jour, le Président remercia les Membres de l'Assemblée Générale pour la confiance placée en sa personne, ainsi qu'aux membres du Bureau Exécutif et leva la séance à 13h00.

Le Président

Le secrétaire général